

Tribunal judiciaire de Paris

Nouvelle organisation des services civils



À compter du 1^{er} septembre 2020,
les services civils du tribunal judiciaire de Paris
sont organisés en 8 pôles

Depuis plusieurs années déjà, l'activité juridictionnelle civile du tribunal judiciaire a été progressivement articulée autour de pôles spécialisés rassemblant des magistrats et des fonctionnaires de greffe dédiés : en 2015, création du **pôle des urgences civiles** (référé et requêtes), du **pôle famille** et du **pôle de la réparation du préjudice corporel** (responsabilité médicale et responsabilité du fait des produits de santé défectueux, accidents de la circulation et CIVI puis JIVAT, lors de sa création ultérieure). En septembre 2018, le **pôle économique et commercial** a fédéré les contentieux de la chambre de la propriété intellectuelle et des brevets, de la chambre de la propriété commerciale, des procédures collectives, des sociétés civiles, de la responsabilité des experts comptables et des commissaires aux comptes ainsi que le contentieux de l'arbitrage. En janvier 2020, le **pôle de l'exécution** est né ainsi que le **pôle social** qui a rassemblé les contentieux général et technique de la sécurité sociale ainsi que le contentieux de l'aide sociale. Enfin, le **pôle civil de proximité** a vu le jour, issu de la création du tribunal d'instance de Paris.

Cette reconnaissance de la spécificité des contentieux traités par le tribunal judiciaire de Paris conduit à la création d'un nouveau pôle : le **pôle patrimoine et immobilier** qui traitera des indivisions successorales et des ventes immobilières, de la construction, de la copropriété et de l'expropriation. Ces activités représentent une part significative des affaires nouvelles traitées par la juridiction, dont les enjeux sont au cœur des préoccupations des justiciables du ressort.

Ce mouvement a également été l'occasion d'ajuster le périmètre des pôles pour susciter de meilleurs synergies au sein de notre communauté judiciaire et offrir une meilleure lisibilité de notre activité : le pôle de la réparation du préjudice corporel devient ainsi **pôle du contrat, de la responsabilité et de la réparation du préjudice corporel**. Le **pôle activité économique et commerciale** intègre l'activité bancaire et financière de la 9^{ème} chambre civile ainsi que les exequatur. Le pôle de l'urgence civile accueille le service des administrateurs provisoires et séquestres. Le pôle famille devient **pôle famille et état des personnes**. Il comprend désormais la chambre du contentieux de la nationalité. Cette **nouvelle organisation** n'est pas figée : par exemple, à terme, le **pôle de l'exécution** devrait intégrer le service des saisies et rémunérations.

Ces évolutions contribuent à la fois à poursuivre l'objectif visant à **décloisonner** les services civils et à nourrir un **lien vivant** entre les magistrats de la juridiction, les justiciables, les avocats, notamment ceux du barreau de Paris et tous les interlocuteurs privilégiés du tribunal judiciaire de Paris (Cour de cassation, Cour d'appel de Paris, Direction des affaires civiles et du sceau, Ecole nationale de la magistrature, écoles du barreau et de formation des professionnels du droit, universités et Sciences-Po, huissiers, notaires, notamment).

Par ailleurs, dès la rentrée 2020, le **développement des modes alternatifs de règlement des différends (MARD)** dans chaque pôle devient une priorité, avec une offre enrichie de recours à la médiation et à la procédure participative.

Enfin, une **politique de communication externe** assurera une meilleure diffusion des décisions rendues par les différents pôles dans les affaires où le message de la justice civile dépasse les enjeux d'un seul dossier.

Le président,
Stéphane Noël.

Pôle du contrat, de la responsabilité et de la réparation du préjudice corporel



Pôle activité économique et commerciale



Pôle patrimoine et immobilier

NOUVEAUTÉ



Pôle social

NOUVEAUTÉ



Pôle de l'urgence civile



Pôle de l'exécution



Pôle civil de proximité



Pôle famille et état des personnes



Les coordonnateurs et coordonnatrices des pôles civils



Pôle du contrat, de la responsabilité et de la réparation du préjudice corporel

Monsieur Jean-Paul BESSON, premier vice-président



Pôle activité économique et commerciale

Madame Pascale COMPAGNIE, première vice-présidente



Pôle patrimoine et immobilier

Madame Emmanuelle PROUST, première vice-présidente adjointe



Pôle social

Monsieur Philippe VALLEIX, premier vice-président



Pôle de l'urgence civile

Monsieur Fabrice VERT, premier vice-président



Madame Maïté GRISON-PASCAL, première vice-présidente



Pôle de l'exécution

Monsieur Cyril ROTH, premier vice-président adjoint



Pôle civil de proximité

Madame Nicole COMBOT, première vice-présidente



Pôle famille et état des personnes

Madame Anne DUPUY, première vice-présidente



Et aussi:

Monsieur Michaël HARAVON, vice-président, chargé de mission pour les affaires civiles à la Présidence